

L'an deux mil vingt-quatre, le huit août à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de réunion du conseil municipal sous la présidence de M. BOULEFRAKH Malik, Maire.

Etaient présents : Malik BOULEFRAKH, Daniel KLEINMANN, Grégory GERAR DOT, Frédéric LIBRY, Christine THOMAS, François LEGRAND, Martine CHOPLIN, Delphine LEMMEL, David FERRY, Marie-France LINARD, François JEANDEL, Michel OUDIN et Anne SZYMCZUK.

Etai(ent) absent(s) excusé(s): Elise WINGER, Sylvie ZINS

Etai(ent) absent(s) :

Procuration(s) :

- Sylvie ZINS a donné procuration à Malik BOULEFRAKH

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Delphine LEMMEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer

Ordre du Jour

N°1 : Nomination du secrétaire de séance

N°2 : Adoption du procès-verbal

N°3 : Institutions et vie politique : Fonctionnement des assemblées (5.2) Objet : Retrait des fonctions du Premier adjoint suite à un retrait de délégation

Questions et informations diverses

- Arrêté concernant le nettoyage des trottoirs :

Mme THOMAS Christine indique qu'un article est paru dans l'Est républicain concernant le nettoyage des trottoirs. Article dans lequel M. le Maire indiquait que certains élus ne montraient pas l'exemple en termes de nettoyage des trottoirs devant leur propriété. Elle souhaite connaître le nom de ces élus et se pose des questions sur la diffusion de cette information dans le journal local.

M. le Maire refuse d'accéder à cette requête. Par ailleurs, il précise que les Procès-Verbaux du Conseil municipal sont diffusés au correspondant de presse qui les traduit librement sans intervention de sa part.

- Economies sur le budget de l'Eau

Mme THOMAS souhaite obtenir le détail des 4 000€ d'économies réalisés lors des travaux de la fuite d'eau du mois de juin au Fonteny.

M. le Maire lui rétorque qu'une réponse lui sera transmis dans les meilleurs délais.

Débat :

M. Michel OUDIN est atterré, en tant qu'élus d'opposition de voir de tels débats. Il estime que les Rehainvillois seraient atterrés également s'ils assistaient au conseil municipal.

Par ailleurs, il estime qu'à partir du moment où les propos tenus sont corrects, on doit pouvoir laisser librement s'exprimer les conseillers municipaux qui en font la demande comme c'est le cas dans une démocratie.

Il précise qu'au prochain conseil municipal, il souhaite aborder différents dossiers et espère qu'on respectera son temps de parole.

La prochaine séance du conseil municipal aura le jeudi 22 août 2024 à 20h pour élire un nouvel adjoint

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire, Malik BOULEFRAKH